

# RÈGLES DE VIE DES ÉLÈVES

Toute personne faisant partie du personnel de l'école a l'autorité d'exiger le respect des règles de vie partout dans l'école et sur son terrain, et ce, en tout temps.



L'élève a la responsabilité de :

RÈGLEMENTS ET POLITIQUES	FONCTIONNEMENT
<b>S'engager dans son rôle d'élève</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre intégralement son horaire et être présent à tous les cours assignés à son horaire;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir politique « La présence aux cours »</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être ponctuel;</li> <li>• Respecter l'ordre et la discipline en classe;</li> <li>• Respecter ses pairs et tous les membres du personnel :</li> <li>• Participer activement et fournir les efforts nécessaires;</li> <li>• Remettre les devoirs et travaux dans les délais prévus;</li> <li>• Apporter le matériel nécessaire à ses cours;</li> <li>• Représenter dignement son école pendant les sorties.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La conséquence sera en lien direct avec le manquement et à la discrétion de l'enseignant (exemple : mise à jour, reprise de temps, travaux supplémentaires) et peut entraîner la note zéro.</li> </ul>
<b>Respecter les règlements et les politiques de l'école</b>	
<b>1. DROGUE, ALCOOL et OBJETS INTERDITS</b>	
RÈGLEMENT	FONCTIONNEMENT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est strictement interdit de se présenter sous leur effet, d'en consommer ou d'en avoir en sa possession.</li> <li>• Le matériel de consommation est également défendu.</li> <li>• Il est également strictement interdit d'avoir en sa possession les objets incompatibles à la vie scolaire : ARMES, COUTEAUX, CANIF, sous toutes ses formes, etc.</li> </ul>	<p><u>Consommation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1re fois : Le parent vient chercher son enfant pour le restant de la journée. Si le parent ne peut pas se présenter, l'élève va au local oasis.</li> <li>• 2<sup>ème</sup> fois et plus : Une suspension de l'école pouvant aller jusqu'à 10 jours. Le cas de l'élève est soumis à un comité d'étude de cas (expulsion possible de l'école). Pour réintégrer, l'élève doit se présenter avec ses parents.</li> </ul> <p><u>Possession :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La police sera contactée et viendra rencontrer l'élève à l'école avant d'être retourné chez lui.</li> <li>• Suspension immédiate indéterminée</li> </ul>

## 2. RESPECT DES PERSONNES ET DU MATÉRIEL

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes insultes ou grossièretés envers le personnel et les élèves sont inacceptables.</li> <li>• Les bagarres, les actes de violence et de vandalisme sont interdits.</li> <li>• L'élève est responsable du matériel scolaire et des manuels prêtés en début d'année.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Excuses et gestes réparateurs de la part de l'élève; communication aux parents, suspension possible.</li> <li>• Toute implication dans une bagarre ou acte de violence entraîne une suspension immédiate indéterminée et le retour à l'école se fait avec les parents.</li> <li>• <b>TORT CAUSÉ = TORT RÉPARÉ</b> Les actes de vandalisme, le vol et les bris entraînent un remboursement des coûts de réparation ou tout achat de nouvel équipement par la personne fautive.</li> </ul>
---	---

### 3. TENUE VESTIMENTAIRE

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans son habillement, l'élève doit exclure toute forme de racisme, de symbole de violence, de sexisme ou de phénomènes inacceptables.</li> <li>• Le port de la casquette, capuchon ou de couvre-chef est strictement interdit durant les cours.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élève peut être retourné à la maison pour se changer ou du linge lui sera prêté.</li> <li>• La casquette, le capuchon ou le couvre-chef sera confisqué pour un temps indéterminé.</li> </ul>
---	---

### 4. ORDINATEUR, INTERNET, MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le matériel informatique est mis à la disposition des élèves à des fins éducatives.</li> <li>• Tous les appareils électroniques <u>sont interdits</u> pendant les périodes de cours sauf pour un usage éducatif.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le port et l'utilisation de matériel électronique qui n'est pas en lien avec l'apprentissage (MP-3, I-Pad, I-Pod, cellulaire, etc.) sont strictement interdits durant les périodes de cours. La personne fautive se voit confisquer son matériel qui sera remis à la direction. La durée de la saisie sera en fonction de la fréquence et de la gravité de l'acte.</li> </ul>
--	--



L'élève a le droit de :

#### Réussir dans un climat de confiance, d'entraide et de sécurité

- Se faire respecter et être traité avec justice;
- Participer à la vie scolaire et parascolaire ;
- Recevoir des conditions maximales pour l'apprentissage ;
- Se sentir en sécurité à l'école ;
- Travailler dans un environnement sain, calme et respectueux ;
- Obtenir l'aide des professionnels de l'école.

Nous, élève et parent, avons lu avec attention chacun des éléments et politiques de l'école. Nous reconnaissons l'importance pour chacun de respecter tous les aspects de ces règlements. Pour le bien-être et la sécurité du personnel et des élèves, nous nous engageons à apporter support et collaboration à l'application de ces règles de vie.